

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 février 2026

Séance ordinaire du **19 février 2026** - 20 h 00 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 12

Absents : 03

Nombre de procuration(s) : 01

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain

Date de convocation : 04 février 2026

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie JULLY Jean-Claude - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane (arrivée à 20 h 20) - SCHOSSELER Daniel URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : M. MOSCHLER Vincent - Mme TANGHE Marielle (Mme TANGHE a donné procuration à Mme SAETTEL Christiane)

5. Finances

5A/ Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Le budget annexe du Lotissement Im Gaensbuehl créé en 2024 étant rattaché au budget principal de la commune, il suit les mêmes règles (M57 et CFU).

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux et à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président en la personne de M. Hervé BENTZ, Adjoint.

En conséquence, M. le Maire se retire.

5A1 - CFU 2025 - Budget de la commune

COMMUNE D'INNENHEIM - BALANCE GENERALE - EXERCICE 2025

Montants réels et d'ordres (avec les articles 001 et 002)

Investissement	Budget Primitif	R.A.R 2024	DM	Reports 2024	Total des prévisions	Réalisations 2025
Dépenses	657 528,63	58 000,00		66 471,37	782 000,00	501 290,78
Recettes	782 000,00				782 000,00	444 116,98
Excédent	124 471,37					
Déficit		58 000,00		66 471,37		
						- 57 173,80

Fonctionnement	Budget Primitif	R.A.R 2024	DM	Reports 2024	Total des prévisions	Réalisations 2025
Dépenses	1 020 000,00				1 020 000,00	729 139,93
Recettes	1 002 741,26			17 258,74	1 020 000,00	1 006 820,16
Excédent				17 258,74		
Déficit	17 258,74					
Résultat de fonctionnement 2025						+ 277 680,23

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 57 173,80
Fonctionnement : + 277 680,23
Résultat global : + 220 506,43

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Hervé BENTZ, 1^{er} adjoint, après délibération, et après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2025, délibère sur le Compte Financier Unique de 2025 pour le budget principal de la Commune d'Innenheim :

- VU la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 décidant d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) à partir 1^{er} janvier 2022 ;
- VU l'avis favorable de la Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du Bas-Rhin en date du 09 septembre 2021 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;
- VU la décision du Maire n° 05 / 2025 du 13/11/2025 procédant à des virements de crédits de chapitre à chapitre en vertu de la délibération du 08 avril 2025 sur la fongibilité des crédits ;
- VU la décision du Maire n° 06 / 2025 du 05/12/2025 procédant à des virements de crédits de chapitre à chapitre en vertu de la délibération du 08 avril 2025 sur la fongibilité des crédits ;
- VU le Compte Financier Unique 2025 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la Commune d'Innenheim) et le comptable (le Service de Gestion Comptable d'Erstein) ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune d'Innenheim.

Nombre de membres présents : 12
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 13

Votes pour : 13
Votes contre :
Abstentions :

Le secrétaire de séance,
M. DEMARE Alain.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 02 mars 2026
Le Maire,
M. Jean-Claude JULY.

